Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20231016-BUR-AG-23-082-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 16 octobre 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché n°23001DAG - Fournitures de bureau, papier d'impression et enveloppes personnalisées – Lot 2 : enveloppes personnalisées

L'an deuxmille vingt-trois, le seize octobre à 9h le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 10 octobre 2023.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRI.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 16 Octobre 2023

OBJET : Attribution du marché n°23001DAG - Fournitures de bureau, papier d'impression et enveloppes personnalisées – Lot 2 : enveloppes personnalisées

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et notamment ses articles L2123-1 et R-2123-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique :

- Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (215 000 € HT à ce jour) ;

Considérant, la procédure lancée le 30 août 2023 ainsi qu'une remise des offres le 25 septembre 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, en vue de désigner le titulaire du marché ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Le marché « Fournitures de bureau, papier d'impression et enveloppes personnalisées », Lot N°2, enveloppes personnalisées, à l'entreprise **IMPRIMERIE BASTIAISE**, sise ZI de Bastia 20600 Bastia (SIRET 318 920 600 000 26), pour un montant minimum de 1 800€ HT et un montant maximum de 15 000€ HT pour une période de 24 mois, renouvelable 1 fois ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia : chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25 OCT. 2023
et publication ou notification
du 25 OCT. 2023
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUHAOUI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr